

2018-0940
2018-05-09

**LATER'S
ORIGINS^{MC}
À TOUS USAGES INSECTICIDE POUR LA COUR ET LE JARDIN**

Insecticide concentré à base d'eau pour
cultures d'alimentation et d'ornement

À base d'eau, Insecticide concentré, Peu d'odeur

DOMESTIQUE

N° D'ENR. 24849 LOI P.A.

GARANTIE : perméthrin 0,5 %

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

1 L

Premier Tech Ltée / Lic. Premier Tech Home & Garden Inc.
1 avenue Premier, Rivière-du-Loup, QC G5R 6C1
1-800-268-2806

Décoller pour mode d'emploi. Presser pour resceller.

2018-0940
2018-05-09

LATER'S À TOUS USAGES INSECTICIDE POUR LA COUR ET LE JARDIN

MODE D'EMPLOI : Insecticide pour la cour et le jardin, n'a pas d'odeur marquée. C'est l'eau, et non des distillats pétroliers, qui servent de diluant. Diluer à l'eau aux doses mentionnées ci-dessous. Vaporiser de façon à bien couvrir les deux faces du feuillage ou l'endroit traité. Traiter dès l'apparition des insectes ou de leurs dégâts puis selon le besoin.

REMARQUE : Ne pas employer quand l'air est à moins de 12 °C ou à plus de 30 °C. L'emploi à plus de 30 °C peut diminuer l'efficacité de perméthrine.

1 cuillerée à thé = 5 mL

1 cuillerée à table = 15 mL

COMMENT L'UTILISER : AGITER AVANT L'EMPLOI. *Doses indiquées sont pour 1 L d'eau. Ne pas traiter les 7 jours avant la cueillette ou comme à moins qu'il soit indiqué autrement.

POMME : livrée d'Amérique, cicadelle blanche du pommier, charançon de la prune, pique-bouton du pommier : 25 mL*. Mouche de la pomme, petit carpocapse de la pomme, carpocapse de la pomme, mineuse des feuilles, punaise terne, punaise de la molène : 50 mL*.

RAISIN : Ne pas traiter les 21 jours avant la cueillette. Tordeuse de la vigne : 37 mL*. Cicadelle du raisin : 18,5 mL*.

PRUNE : charançon de la prune : 50 mL*.

PÊCHE, NECTARINE : tordeuse orientale du pêcher, charançon de la prune, punaises : 50 mL*.

POIRE (l'est du Canada) : psylle du poirier (nymphe et adultes), carpocapse de la pomme, noctuelle des fruits verts : 50 mL*.

CHOU, CHOU-FLEUR, BROCOLI, CHOU DE BRUXELLES : Ne pas traiter les 3 jours avant la récolte de chou, chou-fleur et chou de bruxelles, 7 jours dans le cas du brocoli. Piéride du chou, fausse-arpenteuse du chou, altise, larves de fausse-teigne des crucifères : 12,5 mL*.

MAÏS SUCRÉ : pyrale du maïs : 25 mL*. Traiter avant l'apparition des croix. Traiter tous les 5 jours jusqu'au stade du début des soles. Vers de l'épi du maïs : 25 mL*. Traiter épis et soles ; premier arrosage quand on voit 25 % des soles. Faire 3 autres traitements à 4 jours d'intervalle (3 Jours d'intervalle si la température est chaude). Nitidule du maïs : 25 mL*. Traiter à l'apparition des adultes maculés. Ne pas traiter moins d'un jour avant la récolte.

POMME DE TERRE, TOMATE : Ne pas traiter moins d'un jour avant la récolte. Doryphore de la pomme de terre, altise de la pomme de terre, cicadelle de la pomme de terre, aleurode, punaise terne : 18,5 mL*.

TOMATES (Serres) : Ne pas appliquer aux tomates un jour avant la cueillette. Aleurode : 18,5 mL*.

2018-0940
2018-05-09

ARBRES et ARBUSTES-DECIDUS (feuillus) : livrées d'Amérique et des forêts, spongieuse, pucerons, chenilles à tente estivale et tisseuse du fasain : 17,5 mL*. Traiter au premier signe de dommages. Répéter une fois si la réinfestation se manifeste.

ARBRES et ARBUSTES-CONIFÈRES (à aiguilles) : tordeuse des bourgeons de l'épinette, chenilles à houppes du Douglas, chenilles à houppes blanches, pyrale des cônes, tenthrède à tête jaune de l'épinette, tenthrèdes à découvert : 12,5 mL*. Traiter au premier signe de dommages. Répéter une fois si la réinfestation se manifeste. Vérifier la phytotoxicité chez toutes les espèces d'arbres et arbustes avant de les traiter avec la perméthrine.

Pulvériser une partie peu en vue de l'arbre ou l'arbuste. Attendre 24 heures pour vérifier s'il y a eu un effet défavorable.

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Tenir les enfants et les animaux hors des endroits traités au moins jusqu'à ce que le produit sèche. Ne pas utiliser comme pulvérisation d'ambiance. Éviter d'éclabousser le concentré dans les yeux ou sur les mains. Ne pas inhaler la brume de pulvérisation. Éviter de contaminer la nourriture animale ou humaine, les ustensiles de cuisson ou l'eau potable. Se laver à fond avant de manger, de boire ou de fumer.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT : Le produit est très toxique pour les poissons. Ne pas contaminer les ruisseaux, les lacs, les étangs ou les sources d'approvisionnement en eau potable ou d'irrigation. Le produit est très toxique pour les abeilles, éviter de traiter quand elles butinent. Le dépôt de pulvérisation doit être sec avant que les abeilles commencent à butiner la culture traitée.

PREMIERS SOINS :

SI AVALÉ, appeler un centre antipoison ou un médecin IMMÉDIATEMENT pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

SI DANS LES YEUX, Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

SI EN CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Administrer un traitement symptomatique.

ENTREPOSAGE : Garder le produit dans son contenant original et dans un endroit frais et sec loin des aliments. Empêcher le produit de geler.

ÉLIMINATION : Ne pas réutiliser le contenant vide. Envelopper le contenant et le jeter avec les ordures ménagères.

Pour de plus amples renseignements sur ce produit ou en cas d'urgence, de déversement ou d'incendie, composer sans frais au 1 800 268-2806. www.pthomeandgarden.com